

Séance ordinaire du 19 septembre 2023

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi dix-neuf septembre deux mille vingt-trois à huit heures quarante-cinq, par visioconférence.

Sont présents : les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du vice-président Guy Dumoulin.

Sont absents : le membre du comité exécutif Isabelle Demers et le président et maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs, Dominic Deslauriers, directeur général par intérim, Jean-Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité, Alexandre Boudreau-Forgues, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2023-08-31

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 19 septembre 2023.

CE-2023-08-32

Approbation du procès-verbal des séances des 11 et 12 septembre 2023

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 11 et 12 septembre 2023.

CE-2023-08-33

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2023-036](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2023-036, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2023-08-34

Dépôt du procès-verbal des réunions de la commission consultative de l'environnement du 11 mai et du 6 juillet 2023

[Document d'aide à la décision ENV-2023-011](#)

Le procès-verbal des réunions de la commission consultative de l'environnement tenues le 11 mai 2023 et du 6 juillet 2023 est déposé, à titre d'information.

CE-2023-08-35

Renonciation à une clause résolutoire et pénale en faveur de Gestion lami inc. concernant le lot 6 512 922 du cadastre du Québec (terrain situé sur la rue du Ferblantier, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision DEV-2023-080](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renoncer définitivement à l'exercice de la clause résolutoire et pénale prévue à la clause 12 de l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de Lévis le 22 septembre 2022 sous le numéro 27 578 018, concernant le lot 6 512 922 du cadastre du Québec, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2023-080, les frais relatifs à tout document ou toute transaction afférente à être assumés par le propriétaire de ce lot, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-08-36

Financement de la dépense additionnelle relative aux travaux de reconstruction du poste de pompage PP-1 (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), attribution du contrat et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2023-167](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative aux travaux de reconstruction du poste de pompage PP-1 (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), au montant maximum de 450 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-22-58.

Il est également résolu d'attribuer le contrat pour l'exécution de travaux de reconstruction du poste de pompage PP-1 (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) (appel d'offres 2023-50-50), à Les excavations Lafontaine inc., pour une dépense estimée à 1 248 640,69 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2023-08-37

Modification du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie relatifs à la réfection du collecteur d'égout pluvial et des rues Saint-Omer, Saint-Laurent et Fraser (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision APP-2023-168](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie relatifs à la réfection du collecteur d'égout pluvial et des rues Saint-Omer, Saint-Laurent et Fraser (secteur Lévis) (appel d'offres 2020-55-81), attribué par la résolution CE-2020-10-61 le 3 novembre 2020, au montant estimé de 25 000 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs mentionnés en annexe à la fiche de prise de décision APP-2022-168.

CE-2023-08-38

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en évaluation immobilière

[Document d'aide à la décision APP-2023-174](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat de services professionnels en évaluation immobilière (appel d'offres 2023-55-82), pour une valeur globale estimée à un maximum de 321 761,50 \$, avant TPS et TVQ, répartie entre les trois adjudicataires selon les modalités stipulées à la présente, conformément au devis et à sa soumission, de la façon suivante :

- ✓ rang 1, à DeRico experts-conseils inc., pour une dépense maximale estimée à 255 977,50 \$, avant TPS et TVQ, en plus des modalités d'ajustements des prix prévues au contrat à partir de la deuxième année, pour une durée de deux ans, conformément au devis et à sa soumission;
- ✓ rang 2, à CAPREA experts immobiliers inc., pour une dépense maximale estimée à 36 529 \$, avant TPS et TVQ, en plus des modalités d'ajustements des prix prévues au contrat à partir de la deuxième année, puisque le fournisseur occupe le deuxième rang au répertoire, pour une durée de deux ans, conformément au devis et à sa soumission;
- ✓ rang 3, à GDA-services immobiliers intégrés inc., pour une dépense maximale estimée à 29 255 \$, avant TPS et TVQ, en plus des modalités d'ajustements des prix prévues au contrat à partir de la deuxième année, puisque le fournisseur occupe le troisième rang au répertoire, pour une durée de deux ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-08-39

Attribution du contrat pour la fourniture du service de déneigement des accès aux édifices (arrondissement Desjardins)

[Document d'aide à la décision APP-2023-184](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la fourniture du service de déneigement des accès aux édifices (arrondissement Desjardins) (appel d'offres 2023-50-101), à 9261-1318 Québec inc., faisant affaire sous le nom de Signalisation J.M.B., pour une dépense estimée à 286 648,20 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année selon l'indice des prix à la consommation et le prix du carburant, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-08-40

Attribution du contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation de contrôleur pour les sites de dépôt à neige et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2023-187](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation de contrôleur pour les sites de dépôt à neige (demande de prix 2023-70-129), à Logic-contrôle inc., au prix de 103 291 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2023-08-41

Adhésion au regroupement d'achats du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, attribution d'un contrat de gré à gré à ITI inc. et désignation d'une représentante et de représentants

[Document d'aide à la décision APP-2023-188](#)

Il est résolu d'adhérer au regroupement d'achats du ministère de la Cybersécurité et du Numérique et d'attribuer le contrat de gré à gré (numéro 2023-80-97) à ITI inc., selon l'entente-cadre numéro EC-031001, afin de procéder par l'entremise de ce ministère, à l'acquisition d'une solution infonuagique de sauvegarde et de récupération de données, pour une durée de trente-six mois à la suite de la signature du contrat, au montant estimé à 85 000 \$, avant TPS et TVQ, ainsi que de payer à ce ministère les frais de courtage estimés à 1 700 \$, pour une dépense totale estimée à 86 700 \$, avant TPS et TVQ.

Il est également résolu de s'engager à respecter les termes de l'entente et les termes des contrats avec les prestataires retenus par ce ministère comme si la Ville avait contracté directement avec ces fournisseuses ou fournisseurs, à qui les contrats seront adjugés.

Il est enfin résolu de désigner la directrice générale adjointe - services administratifs, le directeur des Technologies de l'information, le directeur adjoint des Technologies de l'information et le directeur de l'Approvisionnement à titre de représentante et représentants de la Ville et de les autoriser en conséquence à signer toute entente ou tout document requis par ce ministère et ITI inc., afin de permettre la conclusion des contrats relatifs à la présente résolution.

CE-2023-08-42

Attribution du contrat pour l'exécution de travaux de réfection de la maçonnerie de la bibliothèque Pierre-Georges-Roy (secteur Lévis) et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2023-189](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour l'exécution de travaux de réfection de la maçonnerie de la bibliothèque Pierre-Georges-Roy (secteur Lévis) (appel d'offres 2023-50-90), à Briquetel ltée, au prix de 2 374 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2023-08-43

Attribution du contrat pour la fourniture du service d'entretien et de réparation de chariots élévateurs

[Document d'aide à la décision APP-2023-190](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture du service d'entretien et de réparation de chariots élévateurs (demande de prix 2023-70-158), à Gauthier chariots élévateurs inc., pour une dépense estimée à 95 175 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année selon l'indice des prix à la consommation et le prix du carburant, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-08-44

Attribution du contrat pour l'exécution de travaux de réfection des réseaux d'une partie de la route Marie-Victorin (secteur Saint-Nicolas) et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2023-191](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour l'exécution de travaux de réfection des réseaux d'une partie de la route Marie-Victorin (secteur Saint-Nicolas) (appel d'offres 2023-50-91), à Les entreprises JRMorin inc., pour une dépense estimée à 1 536 260 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2023-08-45

Renouvellement du contrat d'assurance de dommages du regroupement des organismes bénévoles pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 1^{er} octobre 2024 et financement afférent

[Document d'aide à la décision APP-2023-194](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler le contrat d'assurance de dommages du regroupement des organismes bénévoles (appel d'offres 2021-50-73), pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 1^{er} octobre 2024, selon les paramètres indiqués à la fiche de prise de décision APP-2023-194.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à ce contrat du budget pour l'exercice financier 2024 de la Direction de la vie communautaire.

CE-2023-08-46

Loyers afférents au renouvellement d'un bail concernant un stationnement sur le lot 4 703 686 du cadastre du Québec intervenu avec le Syndicat de copropriété les rives du St-Laurent III (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2023-024](#)

Il est résolu d'accepter les loyers afférents au bail concernant un stationnement sur le lot 4 703 686 du cadastre du Québec (secteur Lévis), intervenu avec le Syndicat de copropriété les rives du St-Laurent III (secteur Lévis), le 18 juillet 2014, pour la période de renouvellement prévue à la clause 6 du bail, selon les montants suivants :

- 11 968,65 \$, plus taxes si applicables pour l'année 2024;
- 12 728,65 \$, plus taxes si applicables, pour l'année 2025;
- 13 488,65 \$ plus taxes si applicables, pour l'année 2026;
- 14 248,65 \$, plus taxes si applicables, pour l'année 2027;
- 15 008,65 \$, plus taxes si applicables, pour l'année 2028;

et d'accepter que le loyer soit indexé au taux de 2,5% annuellement pour les années subséquentes de 2029 à 2033.

CE-2023-08-47

Adhésion au regroupement d'achats de la Ville de Terrebonne et attribution d'un contrat pour l'acquisition de services de gestion d'appels 9-1-1 prochaine génération, contrat à intervenir et désignation de représentants

[Document d'aide à la décision APP-2023-173-R-1](#)

Il est résolu d'adhérer au regroupement d'achats de la Ville de Terrebonne pour

la réalisation d'un appel d'offres public visant à acquérir une solution de traitement des appels 9-1-1 de prochaine génération (numéro 2023-RG-135).

Il est également résolu de s'engager à respecter les termes de l'entente et des contrats avec l'adjudicataire retenu par la Ville de Terrebonne, comme si la Ville avait contracté directement avec cette fournisseuse ou ce fournisseur, à qui le contrat est ou sera adjudiqué.

Il est également résolu de conclure le contrat à intervenir lorsque le processus d'appel d'offres sera complété par la Ville de Terrebonne, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision APP-2023-173-R-1.

Il est enfin résolu de désigner le directeur général adjoint - services de proximité, le directeur des Technologies de l'information, le directeur adjoint des Technologies de l'information et le directeur de l'Approvisionnement à titre de représentants et de les autoriser en conséquence à signer toute entente ou tout document requis par la Ville de Terrebonne et l'adjudicataire, afin de permettre la conclusion du contrat relatif à la présente résolution.

CE-2023-08-48

Besoins de main-d'œuvre à la Direction du service de police

[Document d'aide à la décision GCH-2023-087](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction du service de police, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-087, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2023-08-49

Déplacement temporaire du Service du traitement des eaux à la Direction de l'entretien des infrastructures

[Document d'aide à la décision GCH-2023-107](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser le déplacement temporaire du Service de traitement des eaux à la Direction de l'entretien des infrastructures, sous la responsabilité de la Direction générale adjointe - services de proximité.

CE-2023-08-50

Renonciation à une clause résolutoire et pénale en faveur Gestion nocard inc. concernant le lot 6 277 242 du cadastre du Québec (terrain situé sur la rue des Riveurs, parc industriel Lauzon)

[Document d'aide à la décision DEV-2023-077](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renoncer définitivement à l'exercice de la clause résolutoire et pénale prévue à la clause 11 de l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de Lévis le 20 février 2019 sous le numéro 24 428 471, concernant le lot 6 277 242 du cadastre du Québec, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2023-077, les frais relatifs à tout document ou toute transaction afférente à être assumés par le propriétaire de ce lot, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout

document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-08-51

Levée de la séance

La séance est levée à 9 h 45.

Guy Dumoulin, vice-président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
